

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-et-un

Le 22 mars à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 17 mars 2021

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - Anthony MICHEL - Cédric PAUVERT - David MÉNARD - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSÉ : Clément BESSON

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu du Trésorier une demande concernant différents montants restés impayés en 2018 pour un total de 22,20 €.

Sachant que ces 22,20 € ne pourront plus être recouverts, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ❖ D'admettre la somme de 22,20 € correspondant au détail ci-dessus, en non-valeur à l'article 6541.

3. PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE – CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le plan de relance vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. La crise sanitaire a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement. Dans ce cadre, le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un volet important dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

La constitution de projets est fondée sur deux volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base et les services et ressources numériques

La subvention de l'État est définie de la manière suivante :

- pour le volet équipements : 70 % de la dépense engagée, avec un plafond de 3 500 € par classe et une dépense minimale engagée de 3500 € par école.
- pour le volet services et ressources numériques : 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève.

Pour l'école Notre-Dame-de-Anges du Grand-Auverné, le choix se porte :

- au niveau des équipements (pour les 2 classes) :
 - ordinateurs portables, PC Fixe, tablettes et vidéoprojecteur
- au niveau des services et ressources numériques :
 - ENT Edumoov

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ❖ De répondre à l'appel à projets Plan de relance continuité pédagogique – transformation numérique du 1er degré.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

4. ITV : CONTROLE DES RESEAUX EP ET EU RUE DE LA CORNE DU CERF, RUE DU BOIS ET RUE MOLIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux entreprises ont été consultées concernant l'inspection des réseaux d'eaux pluviales et usées, qu'il convient de programmer avant de lancer les travaux d'aménagement prévus :

- Rue de la Corne du Cerf,
- Rue du Bois,
- Rue Molière.

Seule l'entreprise TECHNILAB d'Ancenis a répondu pour :

- Curage réseaux EP et EU pour 2 677,00 € HT soit 3 212,40 € TTC
- ITV pour 2 496,00 € HT soit 2 995,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ❖ de retenir l'entreprise TECHNILAB pour la prestation d'inspection vidéo des réseaux et curage préalable tels que présentés ci-dessus,
- ❖ Dit que l'opération sera inscrite au budget 2021,
- ❖ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte d'engagement.

5. ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE

La tondeuse actuelle auto-portée KUBOTA achetée en 2008 occasionne de nombreuses dépenses d'entretien. Afin de réduire les coûts d'entretien du matériel, il est proposé de la remplacer.

Trois propositions commerciales ont donc été demandées :

- VERT-LEM de Saint-Etienne-de-Montluc – concessionnaire ALTHIYA Thierry Motoculture de Issé : Iseki avec kit de réglage hydraulique de la coupe pour 35 628,84 € TTC
- RAMET MOTOCULTURE de Vigneux-de-Bretagne : Grillo pour 35 880,00 € TTC
- BJC Espace Emeraude de Châteaubriant : Yanmar pour 36 840,00 € TTC.

Une offre de reprise de la tondeuse Kubota a été faite pour un montant de 7000,00 € par l'entreprise VERT-LEM et RAMET MOTOCULTURE et de 6 000,00 € par BJC Espace Emeraude.

Il est donc proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention :

- ❖ L'acquisition d'une tondeuse frontale pour 35 628,84 € € TTC auprès de VERT-LEM de St-Etienne-de-Montluc – concessionnaire ALTHIYA Thierry Motoculture,
- ❖ Que cette dépense sera inscrite au budget 2021 en investissement au chapitre 21.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition commerciale.

6. ACQUISITION D'UN VIDEOPROJECTEUR

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la salle l'Asphodèle ne dispose pas de vidéoprojecteur et qu'il a été constaté une demande importante de la part des associations comme des particuliers.

Deux devis ont été demandés à savoir :

- SARL BOURDEAU TV de Saffré pour un montant de 13 390.69 € TTC comprenant écran + vidéoprojecteur
- MULTITECHNIQUE SONO de Petit-Auverné pour un montant de 1 237,00 € TTC comprenant uniquement vidéoprojecteur

Après réflexion, le conseil municipal ne juge pas nécessaire de prévoir un écran.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ❖ De retenir l'entreprise MULTITECHNIQUE SONO de Petit-Auverné pour 1 237,00 €.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

7. ELAGAGE DE SAPIN ZA LES BARRIERES

Monsieur Laurent VÊTU, adjoint informe que la ligne téléphonique du local technique ne fonctionne plus depuis quelques temps. Après contact avec le fournisseur de téléphonie, les câbles alimentant le local technique doivent être changés. Ces derniers étant pris dans les sapins appartenant à M. DOUART, l'intervention ne peut se faire sans élagage.

La SARL des Épis est donc intervenue pour élaguer au maximum les sapins.

Il est donc proposé à l'assemblée de refacturer le coût de la SARL des Épis d'un montant de 120 € à Monsieur DOUART.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ❖ de répercuter le coût de la SARL des Épis pour un montant de 120 € à Monsieur DOUART.
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à recouvrer la somme par un titre de recettes.

8. DERNIERES DECISIONS :

DIA 1 et 3 rue de la Nantaie : La commune renonce à son droit de préemption.

DIA 4, rue des Lys : La commune renonce à son droit de préemption

SYDELA : accord de participation financière – rue Tartifume

Vu la délibération 2020-06-24 du 8 juin 2020 donnant accord pour le lancement de l'étude d'exécution des travaux d'extension des réseaux électrique, télécom et éclairage public,

L'accord de participation financière pour la viabilisation de la voie dénommée Rue Tartifume a été signé le 8 mars 2021 pour une participation totale estimée de 13 560,84 € TTC à la charge de la commune pour un coût de travaux estimé à 38 502,65 € HT.

ATLANTIC'EAU : Travaux d'extension du Réseau d'eau potable pour la desserte d'un terrain « Rue Tartifume »

Une convention à caractère technique et financier relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte d'un terrain cadastré A422 situé rue Tartifume a été signée le 16 mars 2021. Le montant de la participation de la commune s'élève à 3 750,00 € TTC.

CDG 44 : signature de l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention.

Modification de l'article 6 de la convention du 14/12/2018

SELF SIGNAL : acquisition de deux miroirs d'agglomération pour un montant de 1 174.90 € TTC.

ALTHIYA Thierry Motoculture : Acquisition d'une tronçonneuse DOLMAR pour un montant de 409.04 € TTC.

TRIBUNAL de Nantes : Ordonnance de provision complémentaire

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier reçu le 16 février dernier relatif à la suite à donner au contentieux de la commune avec M. ROUGÉ JC.

Dans cette affaire, le Tribunal a fait droit à la demande d'allocation complémentaire sollicitée par l'expert, la commune a dû verser la somme de 2 500 € auprès de la Régie du Tribunal avant le 5 mars 2021.

Dans ce même dossier le Juge de la mise en état a prorogé le dépôt du rapport jusqu'au 27 septembre prochain.

9. AFFAIRES DIVERSES

Mission argent de poche : La commune a été sollicitée par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval concernant la mission argent de Poche. L'assemblée trouve l'idée intéressante mais demande à connaître les modalités de la mission (recrutement, conditions etc ...).

Association Grand-Auverné Environnement : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un mail qu'il a reçu de l'association le 16 mars 2021.

Opération régionale « 1 naissance, 1 arbre » : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été reçu en mairie le 15 mars 2021 concernant une opération régionale « 1 naissance, 1 arbre ». Chaque nouvel enfant pourra devenir le parrain d'un arbre. La commune décide de se porter candidate et s'engage à planter un arbre pour chaque naissance enregistrée à l'état civil. La Région participera à la dépense à hauteur de 15 € par arbre.

Lecture du Courrier reçu de Mme BLANDIN le 16 mars 2021 relatif l'équipement d'internet pour nos aînés.

Gestion des déchets : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré en présence des adjoints M. ARQUIER, responsable du service de la gestion des déchets à la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval le 22 mars 2021. Un tour des villages a été fait afin de constater le débordement des poubelles. Des poubelles collectives et individuelles sont en cours de commande et devraient arriver prochainement. Des poubelles collectives vont donc être ajoutées dans certains villages.

POLLENIZ : En 2020, une convention a été signée concernant la lutte contre le frelon asiatique. Afin de clôturer la campagne précédente et d'envisager la prochaine et en fonction du bilan des interventions 2020, la commune a un reliquat des sommes engagées de 100,00 €. Il a donc été demandé le report de cette somme sur l'exercice 2021 afin que ce montant soit déduit de la participation 2021.

Séance levée à 22h30

A Le Grand-Auverné, le 26 mars 2021

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD